



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de  
CHATEAUDUN



## DEGOUT ET COLERE !

Ce matin du 17 septembre aurait pu être un jour comme les autres à « Châteaudingue », mais un événement est venu confirmer un peu plus (s'il en était encore nécessaire) l'arrogance et le mépris dont sont dotés certains personnels de l'encadrement.

Un agent de nettoyage qui œuvre depuis presque 10 ans au sein de l'établissement a eu littéralement le dos bloqué alors qu'il lavait les sols du patio devant le PCI. Voyant que l'agent d'entretien ne pouvait plus bouger, le premier surveillant a immédiatement amené une chaise afin que la personne puisse s'asseoir.

Le SMUR a été averti de la situation immédiatement et le temps que celui ci arrive au sein de l'établissement, dans le but de ne pas l'exhiber aux yeux de tous, l'agent de nettoyage a été installé dans le bureau de l'amicale du personnel.

Une fois le SMUR devant l'établissement, il y a eu un souci d'autorisation d'accès. De fait, nous avons dû emmener la personne jusqu'à la porte d'entrée avec un fauteuil roulant que l'agent de la fouille nous a ramené car celui ci ne pouvait toujours pas se redresser. Une fois devant la porte d'entrée, la prise en charge a pu être assurée par les soignants.

**Dans sa grande humanité, le chef de Détention a eu cette phrase pleine de compassion pour la victime à savoir « *ce n'est pas à l'AP se s'occuper de ça* ». Mais pour qui se prend ce personnage !!!!! Qu'aurait il fallu faire alors ? Laisser cet homme dans la détresse de la souffrance à la vue de tous ?**

**Ce commentaire indigne de la part d'un représentant de l'administration s'apparente à une incitation à une non-assistance à personne en danger.**

Une formation de management plus approfondie avec option respect de la personne serait sûrement nécessaire pour occuper un poste de soutien et de pédagogie aussi important que le sien.

Ce Robespierre des temps modernes semble plus préoccupé à faire enlever les casquettes des détenus dans les couloirs de circulation que de s'assurer du bien être du personnel de surveillance et visiblement du privé également.

Pourtant dans ce contexte de crise sanitaire où les règles de la bienveillance sont de rigueur, il serait bon que le Chef d'établissement rappelle au chef de détention ces principes.

Le SPS en a assez de cet officier qui se permet continuellement de rabaisser TOUS les personnels du Centre de Détention en tenant des propos méprisant et dédaigneux excepté devant la Direction évidemment.

Le SPS rappelle à cette personne qu'une plainte a déjà été déposée contre lui précédemment et que manifestement certains ne tirent aucune de leçons de leurs erreurs passées.

Le bureau local, le 18 septembre 2020.